



Ouagadougou, le 01 AOUT 2025

COMMUNIQUE N°2025-002 /MCCAT/SG/FDCT

La Directrice générale du Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT) a le plaisir de porter à la connaissance des opérateurs et opératrices culturels et touristiques du lancement d'un appel à projets pour l'octroi de subventions afin de soutenir des actions visant à renforcer les industries touristiques, culturelles et créatives.

Le présent appel à projets est réparti en trois (03) lots comme suit:

- ☒ **Lot 1 : Soutien à la création, la production/édition, la promotion et la diffusion des produits culturels intégrant la jeunesse, le genre, la promotion intergénérationnelle et la mobilité artistique ;**
- ☒ **Lot 2 : Soutien à la mise aux normes techniques et fonctionnelles des espaces culturels (rénovation/ réhabilitation, aménagement de scènes, équipements techniques) ;**
- ☒ **Lot 3 : Soutien à la promotion touristique (circuits touristiques, renforcement des capacités, mobilité des acteurs et actrices touristiques, tourisme culturel).**

I. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Pour prétendre à la subvention, le demandeur doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Être une entreprise, une association ou une coopérative œuvrant dans les filières culturelles ;
- Être une association ou une coopérative œuvrant dans les filières touristiques ;
- Être constitué de droit burkinabè et établi au Burkina Faso ;
- Avoir une existence légale depuis au moins un an à compter de la date de lancement de l'appel à projets ;
- Disposer d'un siège fonctionnel ;
- Être en règle vis-à-vis de la réglementation culturelle ou touristique ;
- Avoir rempli le dossier de candidature et fourni toutes les pièces demandées en français.

Tout co-demandeur doit satisfaire aux mêmes conditions et critères d'éligibilité applicables au demandeur principal.

Le dossier complet de montage de projets est disponible sur le site web du FDCT : www.fdict-bf.org, au siège du FDCT à Ouagadougou ; à l'Antenne régionale du FDCT, sise à la Zone résidentielle B, non loin de la Maison de la Culture Monseigneur Anselme Titiamia Sanon, à Bobo-Dioulasso ; et dans les Directions régionales de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

II. DEPOT DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être soumis aux adresses suivantes :

- ☒ **Direction générale du FDCT, sise à la ZAD, à Ouagadougou ;**
- ☒ **Antenne régionale du FDCT, sise à la Zone résidentielle B, non loin de la Maison de la Culture Monseigneur Anselme Titiamia Sanon, à Bobo-Dioulasso ;**
- ☒ **Dans les Directions régionales de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme (DRCCAT).**

III. CONTACTS UTILES

- ☒ **Téléphone : (00226) 25 48 04 42 / 72 66 66 45**
- ☒ **E-mail : contact@fdct-bf.org**
- ☒ **Site Web : www.fdict-bf.org**

IV. JOURS ET HEURES DE RECEPTION

Les dossiers sont recevables tous les jours ouvrables de **08 heures 00 minute à 16 heures 00 minute.**

V. DATE LIMITE DE SOUMISSION DE LA DEMANDE

La date limite de soumission des demandes de subvention est fixée au **Mercredi 17 Septembre 2025 à 16 heures 00 minutes.**

Passé ce délai, aucun dossier ne pourra être réceptionné dans le cadre de cet appel à projets.

La Directrice Générale



Fiohan Caryne TRAORE/BENI

Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Economie et des Finances

